

**Xilam Animation**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux**

**(Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2024 – 23<sup>ème</sup> résolution)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

**ASKIL AUDIT PARIS**  
3, rue du Docteur Dumont  
92300 Levallois-Perret

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux**

**(Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2024 – 23<sup>ème</sup> résolution)**

Aux Actionnaires  
**Xilam Animation**  
57, Boulevard de la Villette  
75010 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement ne pourra pas être supérieur à 10% du capital de la société, apprécié au jour de la décision d'utilisation de la présente autorisation par le conseil d'administration, étant précisé que ce plafond s'imputera sur le plafond global prévu par la 15<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2024.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret, le 15 mai 2024


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ASKIL AUDIT PARIS

*Alexis Rey*

Alexis Rey

 *Christophe VAISSETTES*

Christophe Vaissettes